





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-118**

Séance publique du

5 avril 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1262211-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : AVENANT A LA GARANTIE D'EMPRUNT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES POUR L'ACQUISITION ET TRAVAUX DE RÉHABILITATION URBAINE DE L'AGGLOMÉRATION AIXOISE - EMPRUNT DE 5 500 000€ SOUSCRIT AUPRÈS DE LA LYONNAISE DE BANQUE

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,
Juridique et Commande Publique
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.3
Emprunts

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : AVENANT A LA GARANTIE D'EMPRUNT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES POUR L'ACQUISITION ET TRAVAUX DE RÉHABILITATION URBAINE DE L'AGGLOMÉRATION AIXOISE - EMPRUNT DE 5 500 000€ SOUSCRIT AUPRÈS DE LA LYONNAISE DE BANQUE -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En février 2016, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Pays d'Aix Territoire, une concession d'aménagement pour la réhabilitation urbaine de l'agglomération aixoise.

Conformément au CRAC adopté par délibération n° DL.2018-389 du 28 septembre 2018, les premières acquisitions foncières et travaux de réhabilitation programmés pour 2018 et 2019 nécessitaient la souscription d'un emprunt de 5 500 000 Euros (cinq millions cinq cent mille euros), que l'organisme a contracté auprès de la Lyonnaise de Banque.

Par délibération DL.2018-450 du 09 novembre 2018, la Commune d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à la SPLA Pays d'Aix Territoires à hauteur de 80% pour un emprunt d'un montant de 5 500 000€, soit un capital garanti de 4 400 000 € (quatre millions quatre cent mille euros), auprès de la Lyonnaise de Banque.

Cet emprunt signé le 12/12/2018 entre la SPLA Pays d'Aix Territoires et la Lyonnaise de Banque de 5 500 000€ sur 60 mois prévoyait un prêt à remboursement constant à paliers suivant les périodicités des échéances :

- 11 trimestrialités de 4 262,50 Euros chacune
- 01 trimestrialité de 504 232,50 Euros
- 07 trimestrialités de 3 875,00 € Euros chacune

- 01 trimestrialité de 5 003 875,00 Euros (5 000 000€ avec les intérêts de 3 875 €)
le 15/11/2023.

La SPLA a fait savoir qu'elle souhaitait reporter le remboursement in fine de 5 000 000€, certains projets ayant été différés et les cessions n'ayant pas eu lieu dans les délais prévus.

Le Conseil d'Administration de la SPLA a acté la nécessité de différer ce remboursement de l'emprunt in fine de la dernière trimestrialité prévue le 15 novembre 2023, soit 5 000 000 €.

Pour rappel, ce prêt était destiné à financer les premières acquisitions foncières et travaux de réhabilitation programmés pour 2018 et 2019, dont 4 immeubles respectivement situés 9 rue Bruyès, 3 rue Merindol, et Gayaud Verdun à Aix en Provence, 9 rue Robert Daugey à Luynes.

Il convient en parallèle d'actualiser les acquisitions foncières ci-après qui se substituent aux prévisions d'acquisitions et de travaux initiales :

2 rue d'Entrecasteaux lots 3-4-5-6-7-8
27 Cours Sextius
25 rue Granet lot 19-20
25 rue Granet –lot 27
25 rue Granet lot 15
4 rue Riquier
Rue Brueys lot 9 et 10
67 rue des Cordeliers
Immeuble 2 rue Gaston de Saporta Aix
9 rue Robert Daugey Luynes
9 rue Brueys lot 3-4-7-8-11-12
3 rue Mérindol

A ce titre, la Commune d'Aix-en-Provence est appelée à délibérer en vue d'ajuster la garantie initialement accordée pour le remboursement dudit prêt.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir de :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de garantie d'emprunt accordée à la SPLA par DL.2018-389 du 28 septembre 2018
- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer tout document y afférent

DL.2024-118 - AVENANT A LA GARANTIE D'EMPRUNT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES POUR L'ACQUISITION ET TRAVAUX DE RÉHABILITATION URBAINE DE L'AGGLOMÉRATION AIXOISE - EMPRUNT DE 5 500 000€ SOUSCRIT AUPRÈS DE LA LYONNAISE DE BANQUE -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

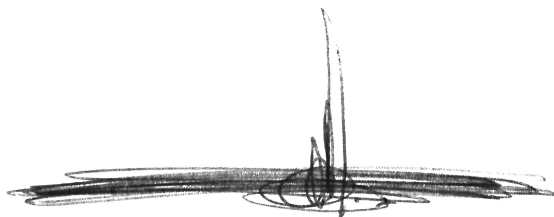
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**AVENANT N°1 A LA GARANTIE D'EMPRUNT
ACQUISITIONS ET TRAVAUX DE REHABILITATION URBAINE DE
L'AGGLOMERATION AIXOISE**

Entre :

LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE sise en l'Hôtel de Ville – 13616 Aix-en-Provence
Cedex 1,
représentée par le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Et :

LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRE, sise 2 rue Lapierre – 13100 Aix-en-Provence,
représentée par..... ,
en sa qualité de

Est modifié l'article suivant :

Article 1 :

L'article 1 est modifié comme suit :

Par délibération n°2018-450 du 9 novembre 2018, la Ville d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à la SPLA Pays d'Aix Territoire à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 5 500 000 Euros (cinq millions cinq cent mille euros), pour la durée totale du prêt, soit 60 mois, souscrit auprès de la Lyonnaise de Banque.

Le paiement de la dernière échéance de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) auprès de la Lyonnaise de Banque est reporté au 15/10/2028, avec un remboursement des intérêts à partir du 15/04/2024,

La commune prolonge sa garantie d'emprunt sur la durée totale du prêt, sur la base du nouveau tableau d'amortissement transmis par la SPLA.

Taux d'intérêt : 4.90 % l'an

Frais de renégociation : 3 000 €

Remboursement trimestriel des intérêts du 15/04/2024 au 15/10/2028

Amortissement du capital restant en 1 échéance de 5 000 000 Euros le 15/10/2028

Les acquisitions foncières ci-après se substituent aux prévisions d'acquisitions et de travaux initiales :

2 rue d'Entrecasteaux lots 3-4-5-6-7-8
27 Cours Sextius
25 rue Granet lot 19-20
25 rue Granet –lot 27
25 rue Granet lot 15
4 rue Riquier
Rue Brueys lot 9 et 10
67 rue des Cordeliers
Immeuble 2 rue Gaston de Saporta Aix
9 rue Robert Daujey Luynes
9 rue Brueys lot 3-4-7-8-11-12
3 rue Mérindol

Fait à Aix-en-Provence en l'Hôtel de Ville, le

POUR LA SPLA POUR LA VILLE

**PAYS D'AIX TERRITOIRE
D'AIX-EN-PROVENCE**

**POUR LA VILLE D'AIX EN
PROVENCE**

(Nom, Prénom, Qualité) (Nom, Prénom, Qualité)
Qualité)

(Nom, Prénom, Qualité) (Nom, Prénom,